

SUR LA RÉTROACTIVITÉ

Pour récupérer les jours de RTT que Bodet nous doit 18 ans , il n'y a pas de négociation d'accord. Dans tous les cas, c'est l'employeur qui prendra sa décision de manière unilatérale.

Cependant la direction a accepté d'en discuter en parallèle de la négociation du nouvel aménagement du temps de travail.

La direction nous propose une rétroactivité sur 2 ans :

- soit 6 jours qui seront crédités sur le CET (Compte Épargne Temps).

